


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 28 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	17
Représentés	11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, G. BESSE, J. PRUNARET.

Absents excusés : P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, C. MARTIN, G. SORBA représenté par M. CUTILLO, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, C. POULIQUEN représenté par M. CATELIN, D. JARNIGON représenté par J. LEVI VALENSI, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO représentée par L. MAURIZIO, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

N° 2022-053

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

Demande de
subvention au titre
du FDADL 2022

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose de nombreux programmes d'aides à l'investissement pour les communes, dont le « Fonds départemental d'aide au développement local » (FDAL), qui finance les investissements communaux jusqu'à 60% des montants HT, plafonné à un montant d'investissement de 600.000 €HT.

PRESENTATION DES PROJETS

Après avoir réalisé le nouveau gymnase de la Seigneurie et les deux terrains de tennis couverts, et lancé l'extension du groupe scolaire, la Commune souhaite réaliser les investissements structurants suivants :

1. Parc de la Seigneurie
2. Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacles
3. Extension administrative du garage des services techniques
4. Réhabilitation de la salle du 4 septembre
5. Nouvelle crèche
6. Création d'un Pôle social

Le projet 3 est une construction.

Les projets 1-2-4-5-6 sont des études en prévision de constructions futures.

Améliorations environnementales

Le Département demande aux communes, dans le cadre de sa politique de subventions, d'améliorer la situation environnementale des secteurs objets des demandes de subvention, par exemples :

- Nature en ville : Ilots de fraîcheur, plantation d'arbres de haute tige (adapté au climat et au sol), petits jardins locaux, coulées vertes, murs végétaux, ...
- Efficacité énergétique : isolation, huisseries modernes, chauffage performant, éclairage basse consommation, ...
- Biodiversité : nichoirs, hôtels à insectes, jardins méditerranéens, cour oasis, coulées vertes,...
- Gestion de l'eau : récupérateurs d'eau, désimperméabilisation, espace verts décaissés, mares, suppression des couvertures de cours d'eau, ...
- Etc.

Articulation FDADL 2021 / CDDA 2023-224

Il a été convenu avec le Département que le FDADL 2022 sollicité par la commune servira d'un côté à construire l'extension du garage des ST, et d'un autre côté à réaliser les études qui permettront de solliciter des subventions plus importantes dans le cadre du CDDA 2023-2024 (Contrat départemental de développement et d'aménagement).

Parc de la Seigneurie

Les gros équipements sportifs sur le site de la Seigneurie ayant été réalisés, la Municipalité poursuit l'aménagement du secteur par la réalisation d'un parc public.

Le projet intègre la réalisation de protection hydraulique demandées par les services de l'Etat (DDTM).

La commune va faire en 2023 des petits aménagements qui ne nécessitent pas de déclaration ni d'autorisation : plantations d'arbres et engazonnement de type prairie naturelle (ces premières plantations seront financées par un dossier « Provence verte »). Le parc sera accessible pour nos administrés avant la réalisation des gros travaux.

Dans le cadre du FDADL 2022, la Commune sollicite une subvention au Département pour le financement des besoins suivants :

- Etude de faisabilité par des paysagistes	11.880 €HT
- Dossier loi sur l'eau / autorisations environnementales	estimé à 50.000 €HT
<i>Il n'est pas possible de connaître précisément à l'avance le coût d'un dossier loi sur l'eau</i>	
- Etude technique	2.905 €HT
TOTAL	<i>estimé à 64.785 €HT</i>

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	40%	25.914,00 €
Métropole AMP	CCPD	30%	19.435,50 €
Commune	Auto financement	30%	19.435,50 €

Planning de réalisation prévisionnel

2022-2023	Etudes préalables (paysagiste), Dossier Loi sur l'eau / Autorisation environnementales
2023	Plantation d'arbres, création de la prairie
2024	Maîtrise d'œuvre + Marchés de travaux
2024 / 2025	Gros aménagements

Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacles

La salle Yves Montand est une salle polyvalente, utilisée pour des activités sportives et culturelles.

Actuellement, les spectacles se déroulent dans des conditions peu confortables pour les spectateurs : chaises amovibles en plastique dur et visibilité insuffisante vers la scène.

La réalisation du gymnase de la Seigneurie, dédié au sport, permet désormais, comme cela était prévu, de spécialiser la salle Yves Montand pour les activités artistiques et culturelles. Il est donc prévu de la transformer en une véritable salle de spectacles d'environ 200 places assises (jauge définitive en cours d'études techniques), avec un système de gradins rétractables.

La demande de subvention au titre du FDADL 2022 concerne le financement des études de niveau PRO (projet) et les études techniques complémentaires nécessaires.

Cout prévisionnel

- Etude de maîtrise d'œuvre (niveau PRO)	19.740 €HT
- Autres études techniques (BET, CSPPS, amiante...)	11.458 €HT

Total **31.198 €HT**

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	60%	18.718,00 €
Métropole AMP	CCPD	20%	6.239,60€
Auto financement		20%	6.239,60 €

Planning de réalisation prévisionnel

2022	Etude de faisabilité niveau PRO
2022-2023	Maitrise d'œuvre / Marché de travaux
2023- 2024	Travaux

Extension du garage des services techniques

Les services techniques ont besoin d'espace :

- Pour des locaux pour les personnels administratifs qui sont actuellement dans des espaces exigus et peu adaptés en mairie
- Pour du stockage, notamment en prévision de la réhabilitation de la cave coopérative qui abrite énormément de matériels techniques, ainsi que le local du CCFF

La présente demande de subvention au titre du FDADL 2022 concerne les études et les travaux de l'extension pour les locaux administratifs des services techniques.

Un espace de stockage en mezzanine au-dessus des bureaux est prévu (mais il ne sera pas suffisant pour l'ensemble des besoins de stockage lors des futurs travaux de la cave).

Cout prévisionnel

- Etude de faisabilité	2.560 €HT
- Maitrise d'œuvre complète	28.800 €HT
- études techniques (BE technique, CSPPS, amiante)	8.636 €HT
- Travaux	335.216 €HT
- Mobiliers et extérieurs	18.000 €HT

TOTAL **393.212 €HT**

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	40%	157.284,80 €HT
Métropole AMP	CCPD	30%	117.963,60 €HT
Auto financement		30%	117.963,60 €HT

Planning de réalisation prévisionnel

Mai 2022	Etude de faisabilité
Eté 2022	Lancement maîtrise d'œuvre
2023	Permis de construire, marché de travaux et travaux

Réhabilitation de la salle du 4 septembre

La salle du 4 septembre est un gymnase construit au début des années 1970, d'une superficie totale de l'ordre de 800 m².

Sa toiture présente des signes de faiblesse (fuites). De plus, ce bâtiment ancien n'est pas du tout isolé et les déperditions de chaleurs sont importantes. Il est donc nécessaire de le réhabiliter.

Une extension sur l'avant à usage d'accueil et d'espace traiteur est aussi prévue.

La demande de subvention au titre du FDADL 2022 concerne le financement des études de niveau APS + ou APD avec éclatement des travaux selon les lots.

Cout prévisionnel

- AMO jusqu'au choix du maître d'œuvre	9.680 €HT
- Maîtrise d'œuvre niveau APS + ou APD	15.000 €HT
- Etude de solidité de la charpente	17.500 €HT
- Autres études (BE techniques, CSPPS, amiante, topo)	20.604 €HT

TOTAL **62.784 €HT**

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	60%	37.670,40 €
Métropole AMP	CCPD	20%	12.556,80 €
Auto financement		20%	12.556,80 €

Planning de réalisation prévisionnel

2022	Choix de l'AMO et étude de solidité de la charpente
Janvier 2023	Signature marché de maîtrise d'œuvre
2023	Etude de maîtrise d'œuvre
2023-2024	Permis de construire, marché de travaux et travaux

Nouvelle crèche

Il y a eu en septembre 2022 une trentaine de familles qui ont eu du mal à trouver une solution d'accueil pour leurs enfants en bas âge.

A court terme, il est envisagé de transformer l'espace petite enfance, qui accueille une micro crèche en une mini crèche. Cette solution sera suffisante à moyen terme mais pas à long terme, vu l'augmentation rapide de la population.

Il est envisagé de construire une crèche de plus grande capacité sur un terrain à acquérir sur le site des ferrages.

La présente demande de subvention au titre de FDADL 2022 concerne des études de maîtrise d'œuvre de niveau APS + pour la réalisation de cette future crèche.

Cout prévisionnel

- Etude de Faisabilité (niveau APS +)	4.000 €HT
- AMO choix du maître d'œuvre	15.000 €HT
- Etude technique diverses (topo, géotechnique, contrôle technique, CSPPS ...)	14.140 €HT

TOTAL **33.140 €HT**

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	60%	19.884 €
Métropole AMP	CCPD	20%	6.628 €
Auto financement		20%	6.628 €

Planning de réalisation prévisionnel

2022	AMO, Etude de faisabilité APS +
2023	Maîtrise d'œuvre, permis de construire et marché de travaux
2023-2024	Travaux

Création d'un Pôle social

Les services sociaux de la commune occupent plusieurs sites :

- Centre communal d'action sociale
- Bureau municipal de l'emploi
- Service d'assistance numérique
- Epicerie sociale

Il serait pertinent de les regrouper.

Les locaux au-dessus de la police municipale étant disponibles, il serait possible d'y installer l'ensemble des services sociaux. Cela nécessiterait de les réaménager et d'assurer l'accessibilité au moyen d'un monte-personne.

La présente demande de subvention concerne les études préalables de niveau APS +.

Cout prévisionnel

- Maitrise d'œuvre jusqu'à l'APS+ 3.896 €HT
- Etudes techniques complémentaires 10.816 €HT

TOTAL

14.712 €HT

Plan de financement prévisionnel

Département	FDADL 2022	60%	8.827,20 €
Métropole AMP	CCPD	20%	2.942,40 €
Auto financement		20%	2.942,40 €

Planning de réalisation prévisionnel

Fin 2022	Maitrise d'œuvre niveau APS +
2023	Déclaration de travaux et marché de travaux
2023-2024	Marché de travaux et travaux

COUT GLOBAL DES PROJETS

Le cout global prévisionnel des investissements prévus au titre du FDADL 2022 est de **599.831 €HT**

1.	Parc de la Seigneurie	64.785 €HT
2.	Transformation de la salle Yves Montand en salle de spectacle	31.198 €HT
3.	Extension administrative du garage des services techniques	393.212 €HT
4.	Réhabilitation de la salle du 4 septembre	62.784,10 €HT
5.	Nouvelle Crèche	33.140 €HT
6.	Création d'un Pôle social	14.712,10 €HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- CD13	FDADL 2022	44,73%	268.299,20 €
- Métropole	CCPD	27,64%	165.765,90 €
- Commune	Auto financement	27,64%	165.765,90 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De Solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de « Fonds départemental d'aide au développement local » (FDADL) 2022, pour une subvention de 44,73 % des couts prévisionnels, soit une subvention de 268.299,20 €,
- De s'engager à respecter les conditions de financement du Département des Bouches du Rhône,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le :

Affiché le :

- 7 OCT. 2022
1 7 OCT. 2022

